

Service de presse

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 1 631 31 11
Téléfax +41 1 631 39 10
www.snb.ch
snb@snb.ch

Zurich, le 4 mai 2000

Communiqué de presse

La Banque nationale verse 244,3 millions au Fonds pour dommages non assurables

Expiration du délai d'échange des coupures des années cinquante et du billet de 5 francs

La Banque nationale suisse transfère, le 4 mai 2000, une somme de 244'332'610.00 francs au Fonds de secours pour dommages non assurables, après l'expiration du délai d'échange des billets de banque des années cinquante et du billet de 5 francs. Jusqu'à fin avril 2000, ces coupures pouvaient encore être échangées à la Banque nationale.

Les billets de 5 francs (Wilhelm Tell), de 10 francs (Gottfried Keller), de 20 francs (général Dufour), de 50 francs (tête de jeune fille), de 100 francs (tête d'enfant), de 500 francs (tête de femme) et de 1000 francs (tête de femme) avaient été retirés de la circulation, le 1er mai 1980, par un rappel officiel. En septembre 1999, la Banque nationale avait une fois encore attiré l'attention du public sur l'ultime possibilité d'échanger ces coupures jusqu'à fin avril 2000.

Au total, des billets correspondant à un montant de 244'332'610.00 francs n'ont pas été présentés à l'échange dans le délai fixé. Conformément à la loi sur la Banque nationale, la contre-valeur des billets qui n'ont pas été présentés à l'échange doit être versée au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

Banque nationale suisse